

Compte-Rendu du Conseil Municipal du **Jeudi 2 juillet 2020**

Absents : -

Absent / excusé : -

1 – Vote des taux des taxes directes locales

Mme le Maire expose au conseil municipal que compte tenu de l'augmentation des dépenses liées au SIVU de la Chauillère (nouvelle école), de la baisse des dotations de l'Etat ainsi que du gel du montant de la taxe d'habitation reversé par l'Etat et dans un souci d'équilibre du budget, il y a lieu de procéder à une augmentation des taxes directes locales.

De plus, du fait du contexte (Covid19), la filière bois se trouve dans une situation difficile et ne permet pas de dégager de recettes permettant d'abonder le budget communal.

Après délibération, le Conseil municipal décide de procéder à une hausse des taux directes locales qui passent ainsi de :

- Taxe foncière (bâti) : de 15,71% à 16,40%.
- Taxe foncière (non bâti) : de 16,52% à 17,25%

Ces taux restent cependant en dessous des moyennes nationales (bâti : 21,59% et non bâti : 49,72%) et départementales (respectivement 20,07% et 23,66%).